

Formulaire¹ – Consultation préalable sur projet de traitement à haut risque résiduel (hors champ d’application des titres 2 et 3 de la loi du 31 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l’égard des traitements de données à caractère personnel)²

Avant-propos

Information au sujet du traitement des données à caractère personnel

L’Autorité de protection des données traite vos données à caractère personnel car la loi l’y oblige en vue de l’enregistrement de fuites de données, à des fins de sanction et de contrôle et si nécessaire, afin de donner un avis à l’organisation à propos de la fuite de données. Les données à caractère personnel sont conservées tant que cela est nécessaire dans le cadre de la formulation d’avis, de la sanction et du contrôle. Dans le cadre de la coopération avec d’autres autorités européennes de protection des données, des informations du présent formulaire peuvent être partagées avec ces autorités. Pour de plus amples informations ou pour exercer vos droits d'accès, de rectification, de suppression de vos données et à la limitation du traitement, envoyez un e-mail à l'adresse dpo@apd-gba.be ou un courrier à l'Autorité de protection des données – DPO, rue de la Presse 35, 1000 Bruxelles

Le présent formulaire **peut être utilisé** pour toutes les consultations préalables sur les traitements de données à caractère personnel à haut risque résiduel **à l’exception de** ceux réalisés par les responsables de traitements soumis au respect des titres 2 et 3 de la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l’égard des traitement de données à caractère personnel (autorités judiciaires, des services de police, de l’Inspection générale de la police fédérale et de la police locale, de la Cellule de Traitement des Informations Financières, de l’Administration générale des douanes et accises, et de l’Unité d’information des passagers, services de renseignements et de sécurité,...) ou leur sous-traitant.

La présente concerne:

- une consultation préalable;
- une demande d'annulation de la consultation préalable précédente

Motivation d’ annulation:

Code unique de la consultation précédente:

¹ Les acronymes suivants sont utilisés dans le présent formulaire:

- AIPD : Analyse d’Impact relative à la Protection des Données;
- DPO : Délégué à la Protection des données
- RGPD : Règlement Général sur la Protection des données.

² Une seule et même analyse peut porter sur un ensemble d’opérations de traitement similaires qui présentent des risques élevés similaires.

Suis-je tenu de consulter préalablement l’Autorité sur mon projet de traitement ?

Suis - je dans l’obligation d’effectuer une analyse d’impact relative à la protection des données ?	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON -> vous ne devez donc pas remplir ce formulaire <input type="radio"/> JE NE SAIS PAS -> Merci de consulter le point 1 de notre guide DPIA
Si OUI , votre analyse a-t-elle révélé que le traitement risque d’engendrer un risque élevé pour les droits et libertés des personnes physiques ?	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON -> vous ne devez donc pas remplir ce formulaire
Si OUI , avez-vous pris des mesures permettant de minimiser le risque élevé présenté par le traitement ?	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON -> merci de prendre les mesures appropriées afin d’atténuer le risque élevé. A ce stade vous ne devez donc pas remplir ce formulaire
SI OUI , ces mesures permettent-elles de minimiser le risque élevé ?	<input type="radio"/> OUI -> vous ne devez pas remplir ce formulaire <input type="radio"/> NON -> veuillez passer à la question suivante
Si NON , les traitements de données que vous projetez d’effectuer ont-ils un caractère transfrontalier ?	<input type="radio"/> OUI -> veuillez également répondre aux questions a à g ci-dessous pour l’identification de l’autorité de protection des données compétente à moins que vous ne soyez une autorité publique belge ou un organisme privé belge agissant sur la base de l'article 6, paragraphe 1, point c) ou e) <input type="radio"/> NON -> veuillez uniquement remplir les questions 1 à 34.

A compter de la mise en état de votre dossier **et pour autant** que l’Autorité de Protection des données estime que le traitement envisagé pourrait constituer une **violation du RGPD**, elle fournira par écrit dans un **délai maximum de 8 semaines un avis** au responsable de traitement. Ce délai peut être **prolongé de 6 semaines** en fonction de la complexité du traitement envisagé. En cas de nécessité pour la mise en état de votre dossier, des informations complémentaires peuvent toujours vous être demandées ; ce qui suspendra les délais précités.

Etape préalable pour traitements de données à caractère transfrontalier : Identification de l’Autorité chef de file

Certains traitements de données présentent un caractère transfrontalier au sens de l’article 4, §23 du Règlement Général sur la Protection des données. Cet article définit le traitement transfrontalier de deux manières. Il peut respectivement s’agir d’un traitement de données à caractère personnel :

qui a lieu dans l’Union dans le cadre des activités d’établissements dans plusieurs États membres d’un responsable du traitement ou d’un sous-traitant lorsque le responsable du traitement ou le sous-traitant est établi dans plusieurs États membres ;

ou

qui a lieu dans l’Union dans le cadre des activités d’un établissement unique d’un responsable du traitement ou d’un sous-traitant, mais qui affecte sensiblement ou est susceptible d’affecter sensiblement des personnes concernées dans plusieurs États membres.

Dans ces cas, une APD doit être déterminée comme « Autorité chef de file ». Par conséquent, cette APD sera l'interlocuteur principal du responsable du traitement pour toutes les questions relatives au traitement transfrontalier, telle que la consultation préalable sur un projet de traitement à haut risque résiduel.

Les questions suivantes (questions a à g) permettent à l'APD belge d'examiner, sur base de certains critères, si elle peut ou non être considérée comme étant l'Autorité chef de file dans le cadre de la consultation préalable qui lui est soumise. Cette désignation ne saurait toutefois être perçue comme définitive ou fixe. En effet, le cas échéant, cette décision peut ultérieurement être invalidée par le Comité européen de Protection des données, entre autres suite aux objections qui peuvent éventuellement être formulées par d'autres Autorités de Protection sur sa désignation d'Autorité chef de file.

Les réponses aux questions a à g peuvent donc être communiquées, le cas échéant, aux autres autorités de protection compétentes au sein de l'Union européenne.

a. Où se situe le siège de la société/du groupe ? Si le siège n'est pas établi ou incorporé au sein de l'Union européenne ? Si le siège n'est pas établi ou incorporé au sein de l'Union européenne mais que vous avez désigné un établissement/représentant chargé de vous représenter en ce qui concerne vos obligations en vertu du RGPD, veuillez indiquer l'Etat membre dans lequel il se situe.

b. Où sont prises les décisions portant sur les finalités et les moyens relatifs au projet de traitement de données à caractère personnel impliquant un haut risque résiduel ?³ Précisez l'Etat membre et l'établissement concernés.

c. Où se situe le Délégué à la Protection des données (DPO) ?

d. Si les traitements ont lieu dans le cadre des activités d'établissements situés dans plus d'un Etat membre, veuillez indiquer l'Etat membre dans lequel est situé l'établissement tenu de faire appliquer les décisions prises en matière de protection des données à caractère personnel.

e. Si les traitements ont lieu dans le cadre des activités d'un seul établissement dans l'UE, mais qu'elles affectent sensiblement (ou sont susceptibles d'affecter) les personnes concernées dans plus d'un Etat membre, veuillez préciser le ou les Etats membres dans lesquels les activités de traitement transfrontalier affectent substantiellement les personnes concernées

³ Pour rappel, le DPO ne peut en aucun cas être considéré comme responsable dans la prise de ces décisions.

f. Le(s) responsable(s) du traitement des données est/sont -il(s) impliqué(s) dans le traitement transfrontalier ou s'agit-il uniquement de son/ses sous-traitants ?

g. Avez-vous déjà consulté une autre Autorité de Protection des données dans le cadre du même projet de traitement de données à caractère personnel présentant un haut risque résiduel ? Si oui, veuillez préciser la ou les Autorité(s) de Protection des données

Si vous estimez devoir introduire une demande de consultation préalable relative à un traitement à haut risque résiduel auprès de l'Autorité de protection des données belge, merci de compléter le formulaire ci-dessous.

Attention : les informations à compléter ne doivent porter que sur le traitement à haut risque résiduel. Seuls les traitements à haut risque résiduel doivent donc être inclus dans ce formulaire.

Veuillez compléter les questions ci-dessous avec la plus grande précision. Utilisez s'il vous plaît un langage clair et simple et évitez (autant que possible) une terminologie trop technique ou juridique. Les réponses peuvent toujours être étayées par des documents complémentaires. Dans certains cas, ces documents sont demandés explicitement.

1. Responsable du traitement demandeur

1. Données du responsable de traitement demandeur ou des responsables de traitement conjoints qui consulte(nt) l'Autorité	
Qualité de responsable du traitement demandeur	<input type="checkbox"/> Responsable du traitement unique ; <input type="checkbox"/> Responsable du traitement conjoint ; dans ce cas, veuillez également remplir les questions d'identification relatives à/aux autre(s) co-responsable(s)
Nom(s) ou dénomination(s) sociale(s)	
Numéro belge d'entreprise (BCE) [0123.456.789]	
Numéro de TVA européen	
Si en dehors de l'UE, numéro unique attribué dans le pays	

d'enregistrement – précisez aussi de quel numéro il s'agit	
Rue	
Numéro	
Boîte postale	
Code postal	
Commune/Ville	
Numéro de téléphone [Débutez toujours votre numéro de téléphone par l'indicatif international, pour la Belgique par exemple il s'agit de +32]	
Si une consultation a déjà été effectuée auprès d'une autre autorité de protection des données, préciser son nom et son pays	
Co-responsables du traitement	
Nom(s) ou dénomination(s) sociale(s)	
Numéro belge d'entreprise (BCE) [0123.456.789]	
Numéro de TVA européen	
Si en dehors de l'UE, numéro unique attribué dans le pays d'enregistrement – précisez aussi de quel numéro il s'agit	
Rue	
Numéro	
Boîte postale	
Code postal	
Commune/Ville	
Numéro de téléphone [Débutez toujours votre numéro de téléphone par l'indicatif international, pour la Belgique par exemple il s'agit de +32]	
Si une consultation a déjà été effectuée auprès d'une autre autorité de protection des données, préciser son nom et son pays	

2. Coordonnées de la personne de contact pour le présent dossier	
Qualité de la personne de contact	
Nom de la personne de contact	
Numéro de téléphone de la personne de contact [Débutez toujours votre numéro de téléphone par l'indicatif international, pour la Belgique par exemple il s'agit de +32]	
Adresse de courrier électronique de la personne de contact	

3. Le traitement à haut risque faisant l'objet de la présente consultation est-il encadré par une base normative spécifique	
<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui :	
Si oui, cette base normative a-t-elle fait l'objet d'une AIPD préalable à son adoption par le législateur:	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non Si oui : merci d'annexer les documents l'attestant

4. Traitez-vous vous-même les données à caractère personnel visées ?

- Oui
- Non, il est fait appel à cet effet à un sous-traitant. Répondez aux questions ci-dessous.

Nom du sous-traitant	
Numéro belge d'entreprise (BCE) [0123.456.789]	
Numéro de TVA européen	
S'il est établi dans un pays hors UE, numéro unique attribué dans le pays d'enregistrement – précisez aussi de quel numéro il s'agit	
Adresse du sous-traitant	
Numéro	
Boîte postale	
Code postal	
Commune	
Pays	
Numéro de téléphone [Débutez toujours votre numéro de téléphone par l'indicatif international, pour la Belgique par exemple il s'agit de +32]	
Le sous-traitant a-t-il rendu un avis sur votre projet de traitement?	<input type="radio"/> Oui - Merci alors de l'annexer si cela est approprié <input type="radio"/> non

5. Si vous avez désigné un DPO, indiquez ses coordonnées de contact

Même données que la personne de contact ?	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Nom	
Autre fonction éventuelle	

<p>N° de téléphone</p> <p>[Débutez toujours votre numéro de téléphone par l'indicatif international, pour la Belgique par exemple il s'agit de +32]</p>	
<p>Adresse de courrier électronique</p>	
<p>Le DPO a-t-il rendu un avis sur votre projet de traitement ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui : à annexer</p> <p><input type="checkbox"/> Non : veuillez consulter votre DPO et obtenir son avis avant de consulter l'APD</p>

6. Identifiez les acteurs impliqués dans la réalisation de l'analyse d'impact (conseiller en sécurité,...). Indiquez également quel est leur niveau hiérarchique dans l'organisation concernée

<p>Nom(s) et prénom(s)</p>	
<p>Fonction et niveau hiérarchique dans l'organisation du responsable de traitement</p>	
<p>Numéro de téléphone [Débutez toujours votre numéro de téléphone par l'indicatif international, pour la Belgique par exemple il s'agit de +32]</p>	
<p>Adresse(s) de courrier électronique</p>	
<p>Avis</p>	<p>Brève description ou, si approprié, ajoutez l'avis en annexe du présent formulaire.</p>

--	--

7. Identifiez les référentiels applicables au traitement à haut risque concerné (code de conduite approuvés ; certifications) auquel vous avez adhéré ou pour lequel vous êtes certifié

Si oui, à joindre en annexe

--

II - Description du traitement

8. Le traitement envisagé est-il nouveau OU s'agit-il d'une modification du risque présenté par le traitement existant?

--

9. S'il s'agit d'un traitement nouveau, décrivez-le fonctionnellement en précisant ses différentes opérations de traitement de manière complète et précise (le cas échéant utilisez le registre des activités de traitement prévu à l'article 30 du RGPD) - S'il s'agit de flux de données complexes, joignez une présentation schématique du déroulement des flux de données envisagés.

--

10. S'il s'agit d'une modification apportée à un traitement existant l'impactant de manière telle qu'il présente actuellement un risque résiduel élevé pour les droits et

libertés des personnes concernées, décrivez ce traitement fonctionnellement en précisant ses différentes opérations de traitement de manière complète et précise (le cas échéant utilisez le registre des activités de traitement prévu à l'article 30 du RGPD) et précisez quelles sont les modifications qu'il est envisagé d'apporter à ce traitement - S'il s'agit de flux de données complexes, joignez une présentation schématique du déroulement des flux de données envisagés.

11. Identifiez et décrivez les supports sur lesquels le traitement à haut risque sera effectué (ex : par exemple: papier, électronique, hardware, serveur, fournisseur de « services cloud », réseaux intelligents (smart grids)/ Objet connecté à l'internet, nouvelle technologie...)

III – Finalité(s) du projet de traitement à haut risque résiduel

12. Décrivez la finalité du traitement de manière spécifique, complète et claire (évittez les finalités générales comme par exemple : « améliorer l'expérience d'utilisateur » ; « sécurité IT » ; « analyse »)⁴.

13. Quelle est la base de légitimité du projet de traitement à haut risque résiduel (cf. art. 6 GDPR)⁵ ? Merci de cocher la case adéquate en ajoutant si nécessaire les précisions requises

- Le traitement reposera sur le consentement (art. 6.1.a) RGPD). Précisez comment vous allez l'obtenir et quelles informations vous allez communiquer à cet effet à la personne concernée :**

- Le traitement envisagé sera nécessaire à l'exécution d'un contrat auquel les personnes concernées seront partie ou à l'exécution de mesures précontractuelles prises à leurs demandes (art. 6.1.b RGPD). Précisez en quoi le traitement envisagé est nécessaire à l'exécution du contrat ou de mesures précontractuelles :**

- Le traitement envisagé exécutera une obligation légale à laquelle je suis tenu (art. 6.1.c RGPD). Mentionnez la disposition légale précise vous imposant la réalisation du traitement envisagé :**

⁴ La finalité d'un traitement de données à caractère personnel ne peut pas être confondue avec un objectif général. Elle constitue la raison concrète pour laquelle les données sont traitées et doit être décrite avec précision, conformément à ce que requiert l'article 5.1.b) du RGPD

⁵ Précisez en quoi la finalité poursuivie est légitime dans votre chef et quelle est la base de légitimité choisie et pourquoi (décrire pour quelle mission de service public les données demandées vous sont nécessaires, mentionner la base légale vous conférant ladite mission de service public ou d'intérêt général, ...)

- Le traitement envisagé servira à sauvegarder les intérêts vitaux de personnes physiques (art. 6.1.d RGPD). Indiquez les intérêts vitaux des personnes concernées en jeu :**

- Le traitement envisagé consistera en l'exécution de la mission de service public dont je suis investi (art. 6.1.e RGPD). Mentionnez les références précises de la base normative vous conférant et décrivant cette mission de service public :**

- Le traitement envisagé est nécessaire pour réaliser mes intérêts légitimes ou ceux poursuivis par un tiers (art. 6.1.f) RGPD). Décrivez la nature de vos intérêts légitimes et en quoi ils prévalent sur ceux des personnes concernées à propos desquelles vous envisagez de traiter les données :**

14. Le traitement à haut risque résiduel envisagé constitue-t-il un traitement ultérieur, à savoir une réutilisation de données qui ont à l'origine été collectées pour des finalités différentes (art. 6, 4° RGPD) ?

NON

OUI : Si oui veuillez compléter les points suivants :

a. Le traitement ultérieur envisagé repose-t-il sur le consentement des personnes concernées ?

Oui

Non

b. Le traitement ultérieur envisagé est-il prévu par une base normative ?

Oui : merci de préciser les références précises de la disposition légale visée

Non

c. Si réponse « non » aux questions a. et b. ci-dessus, justifiez en quoi la finalité du traitement ultérieur que vous envisagez de réaliser est compatible avec la finalité initiale ?

d. Précisez ci-dessous la finalité pour laquelle les données ont été collectées à l'origine :

e. Après de qui le responsable de traitement souhaitant réaliser le traitement ultérieur de données envisage-t-il de collecter les données : (cochez la case adéquate)

- auprès des personnes concernées
- auprès d'un/de tiers
- Identifier ce ou ces tiers ci-dessous :

15. Quelles sont les données ou catégories de données qu'il est envisagé de traiter pour réaliser le traitement à haut risque résiduel et précisez s'il s'agit de données particulières⁶ au sens de l'art. 9 du RGPD ou de données à caractère personnel relatives aux condamnations et infractions pénales (art. 10 RGPD) ou d'un numéro d'identification unique, ...

15bis. Si le traitement envisagé doit porter sur des catégories de données visées aux articles 9⁷, veuillez cocher la case adéquate qui s'appliquera au traitement envisagé :

- Les personnes concernées devront fournir leur consentement explicite au traitement de leurs données et le droit national ou de l'Union européenne applicable ne s'oppose pas à la levée de l'interdiction du traitement des données visées dans l'hypothèse envisagée (article 9, §2, a) RGPD). Veuillez préciser de quelle manière vous allez recueillir le consentement :

- Le traitement sera nécessaire aux fins de l'exécution de vos obligations ou droits ou de ceux des personnes concernées en matière de droit du travail, de la sécurité sociale ou de la protection sociale, tel que le droit national ou de l'Union européenne le prévoit (article 9, §2, b) RGPD). Merci de préciser les dispositions légales prévoyant ces droits et/ou obligations de traiter les données visées :

⁶ Données à caractère personnel relevant de l'origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions religieuses ou philosophiques ou l'appartenance syndicale, ainsi que le traitement des données génétiques, des données biométriques aux fins d'identifier une personne physique de manière unique, des données concernant la santé ou des données concernant la vie sexuelle ou l'orientation sexuelle d'une personne physique.

⁷ Données à caractère personnel relevant de l'origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions religieuses ou philosophiques ou l'appartenance syndicale, ainsi que le traitement des données génétiques, des données biométriques aux fins d'identifier une personne physique de manière unique, des données concernant la santé ou des données concernant la vie sexuelle ou l'orientation sexuelle d'une personne physique

- Le traitement sera nécessaire à la sauvegarde des intérêts vitaux des personnes concernées ou d'une autre personne physique qui sera dans l'incapacité d'y consentir (article 9, §2, c) RGPD). Si tel est le cas, veuillez indiquer en quoi les personnes concernées seraient dans l'incapacité physique ou juridique de donner leur consentement :

- Le traitement sera réalisé dans le cadre de vos activités légitimes en tant qu'association, une fondation ou organisation à but non lucratif, et que ce traitement poursuit une finalité politique, philosophique, religieuse ou syndicale et qu'il ne porte que sur les données de vos membres (actuels ou anciens) ou celles des personnes entretenant des contacts réguliers avec vous au regard de ces finalités (public cible). En aucun cas, vous ne communiquez à des tiers les données à caractère personnel de vos membres et de votre public cible sans leur consentement préalable (article 9, §2, d) RGPD). Veuillez expliquer en quoi le traitement est/sera effectué dans le cadre de vos activités légitimes (statuts, mission légale éventuelle, ...) et quelles seront les garanties appropriées l'encadrant, :

- Le traitement envisagé portera sur des données qui ont été manifestement rendues publiques par les personnes concernées. (article 9, §2, e) RGPD) Veuillez préciser par quel biais et dans quelles circonstances les personnes concernées ont rendu leurs données publiques :

- Votre traitement sera nécessaire à la constatation, à l'exercice ou à la défense d'un droit en justice ou vous êtes une juridiction et agirez dans le cadre de votre fonction juridictionnelle (article 9, §2, f) RGPD). Veuillez expliquer :

- Le traitement sera mis en place pour un ou plusieurs motifs d'intérêt public important(s) sur la base du droit d'un Etat membre ou de l'Union européenne (article 9, §2, g) RGPD). Si tel est

le cas, veuillez indiquer la base légale visée ainsi que les mesures appropriées et spécifiques qui ont été prévues pour sauvegarder les droits fondamentaux et intérêts des personnes concernées :

- Le traitement sera nécessaire à la médecine du travail ou à la médecine préventive, à l'appréciation de la capacité de travail du travailleur, à la réalisation de diagnostics médicaux, à la prise en charge sanitaire ou sociale, ou à la gestion des systèmes et des services sanitaires ou sociaux et ce sur la base du droit de l'Union européenne ou d'un droit d'un Etat membre ou en vertu d'un contrat conclu avec un professionnel de la santé (article 9 §2, h) RGPD). De plus, les données seront traitées par un professionnel de la santé ou autre soumis à une obligation légale ou déontologique de secret professionnel ou traitées sous la responsabilité d'une personne répondant à ce critère (art. 9, §3 RGPD). Veuillez identifier cette personne et décrire sa fonction :

- Le traitement sera nécessaire pour réaliser des motifs d'intérêt public dans le domaine de la santé publique ou aux fins de garantir des normes élevées de qualité et de sécurité des soins de santé et des médicaments ou des dispositifs médicaux et ce, sur la base du droit de l'Union ou du droit de l'Etat membre (article 9 §2, i) RGPD). Si tel est le cas, veuillez indiquer le motif d'intérêt public poursuivi et préciser la disposition légale prévoyant le traitement envisagé ainsi que les mesures appropriées prévues par cette disposition légale pour la sauvegarde des droits et libertés des personnes concernées :

- Le traitement sera nécessaire à la poursuite de finalités archivistiques dans l'intérêt public, à des fins de recherche scientifique ou historique ou à des fins statistiques, sur la base du droit de l'Union européenne ou d'un Etat membre (article 9 §2 j) RGPD). Veuillez indiquer la base

légale pertinente ainsi que les mesures techniques et organisationnelles qui seront adoptées pour préserver les droits et libertés des personnes concernées et notamment pour assurer le respect du principe de minimisation des données⁸ (art. 89.1 du RGPD) :

16. Quelles seront les catégories de personnes concernées par le traitement envisagé (employés, consommateurs, clients, fournisseurs, usagers du service public, mineurs, patients, etc...) ? Indiquez également le nombre approximatif de personnes concernées par le traitement.

--

17. Le cas échéant, l'avis des personnes concernées ou de leurs représentants a-t-il été demandé ?

OUI

NON

SI OUI, joindre ou résumer les opinions

--

⁸ Ce principe requiert de ne traiter que les seules données nécessaires pour la réalisation de la recherche et si possible de préférence sous une forme anonymisée. En cas d'impossibilité, le traitement des données sous forme pseudonymisée sera toujours préféré si possible à un traitement des données sous leur forme brute. Chaque fois que les finalités de recherche peuvent être atteintes par un traitement ultérieur ne permettant pas ou plus l'identification des personnes concernées, il convient de procéder de cette manière

Si NON, indiquez les raisons pour lesquelles l'avis des personnes concernées ou de leurs représentants n'a pas été demandé

18. Le projet de traitement à haut risque résiduel portera-t-il ou sera-t-il susceptible de concerner des personnes vulnérables (mineurs, personnes en situation de handicap etc.. + définition) ?

OUI

NON

SI OUI, décrivez ces catégories de personnes ainsi que leur nombre approximatif et dans quelle mesure elles seront affectées par le traitement envisagé:

19. La personne concernée fera-t-elle l'objet lors du traitement à haut risque d'une décision individuelle automatisée y compris le profilage ? Dans l'affirmative, explicitiez

IV- Nécessité et proportionnalité du traitement à haut risque résiduel envisagé

20. En quoi le traitement à haut risque envisagé est-il nécessaire pour atteindre la finalité poursuivie ? Précisez pourquoi il a été opté pour ce type de traitement par rapport à d'autres éventuels qui pourraient être moins intrusifs. S'il s'agit d'un changement par rapport à un traitement existant, expliquez en quoi ce changement est nécessaire.

21. Précisez en quoi chaque catégorie données que vous envisagez de traiter est nécessaire pour la réalisation de votre finalité (n'hésitez pas à illustrer avec des exemples concrets)

22. Pendant quelle durée les données seront-elles conservées pour réaliser la ou les finalité(s) poursuivie(s) par le projet de traitement à haut risque résiduel? Justifiez le délai envisagé au regard de la finalité

23. Mise en œuvre des droits des personnes concernées (voir annexe 2 WP248)

a. Transparence/information : Comment concrètement les personnes concernées seront-elles informées du traitement envisagé?

b. Quels seront les moyens mis à disposition des personnes concernées pour qu'elles exercent leur droit d'accès, droits de rectification et d'effacement et si d'application, leur droit à la portabilité ?

c. Comment l'exactitude des données sera-elle assurée et comment seront-elles, si nécessaire, tenues à jour ?

IV. - Destinataires et accès aux données traitées dans le cadre du traitement à haut risque résiduel envisagé

24. Qui seront les personnes qui auront accès aux données au sein de votre organisation et quelle(s) est(sont) la(les) fonction(s) qu'elles exercent ?

25. Des tiers auront-ils accès aux données pour la réalisation du traitement envisagé ?

- Non
 Oui

Merci de décrire les modalités de cet accès : comment concrètement auront-ils accès aux données?

V. - Transfert hors EU

26. Les données seront-elles transférées vers un pays tiers ou à une organisation internationale pour réaliser le traitement à haut risque résiduel ? Si c'est le cas, identifiez ce/ces pays tiers et/ou cette organisation internationale et dans les cas des transferts visés à l'article 49, §1^{er}, 2^{ème} alinéa, joignez les documents attestant de l'existence de garanties appropriées.

VI. -Analyse et gestion de risque du traitement à haut risque

27. Précisez le ou les risques résiduels élevés pour les droits et libertés des personnes physiques (droit au respect de la vie privée mais aussi aux autres droits et libertés fondamentaux, comme la liberté d'expression ; la liberté de pensée ; la liberté de religion) que votre projet de traitement est susceptible d'engendrer malgré les mesures que vous envisagez de prendre pour les limiter ? Décrivez ces risques

28. Décrivez les potentielles conséquences négatives que le projet de traitement à haut risque résiduel pourrait avoir sur les personnes concernées (ex : discrimination ; vol/usurpation d'identité ; perte financière ; atteinte à la réputation ; privation de droits et libertés ; dissémination d'informations sensibles)

29. Décrivez la source de ces potentielles conséquences négatives (risque humain, technique ou physique + indiquez si ce risque est interne ou externe à l'organisation)

30. Indiquez la probabilité avec laquelle ces conséquences négatives pourraient survenir

31. Indiquez la gravité potentielle des conséquences sur la/les personne(s) concernée(s)

32. Indiquez si l'analyse de risque a été basée sur une méthodologie normalisée de gestion des risques (ex : ISO 31000 ; ISO 27005). Dans l'affirmative, précisez laquelle

33. Décrivez les mesures techniques et organisationnelles envisagées pour faire face aux risques ? Incluant les mesures portant spécifiquement sur les données du traitement (ex : méthode de chiffrement, anonymisation, traçabilité...) ; les mesures générales de sécurité du système dans lequel le traitement est mis en place (Ex : sécurité de l'exploitation ; sauvegarde, sécurité du matériel...), mesures organisationnelles (ex : gouvernance...) ou juridiques (contrat de confidentialité, clause pénale, garanties contractuelles, ...)

34. En quoi le niveau de risque du traitement envisagé reste-t-il toujours élevé malgré les mesures envisagées ?

VI. – Cochez ci-dessous les documents que vous joignez au présent formulaire

- L'avis du DPO (obligatoire si DPO désigné);
- Le cas échéant, l'avis de votre conseiller en sécurité ;
- Le cas échéant, l'avis du sous-traitant sur votre projet de traitement;
- Le cas échéant, l'avis des personnes concernées ou de leurs représentants;
- Le cas échéant, les codes de conduite approuvés; certifications etc. ;
- Le cas échéant, tout document permettant d'attester de l'existence de garanties appropriées en cas de transferts vers un pays tiers ;
- Le cas échéant, une présentation schématique du déroulement des flux de données envisagés;
- Le cas échéant, la base légale de votre traitement ;
- Autre.

Je certifie sur l'honneur que les renseignements fournis sont conformes à la réalité et fournis par la personne habilitée à effectuer la présente consultation

Date :

Signature :